

LE BULLETIN municipal de Quaix-en-Chartreuse

n°24

Printemps 2022

Sommaire

Edito

p 2-3

Ca se passe à Quaix

p 4 à 7

**Retour sur les événements
passés**

Travaux

Dossier

p 8-9

Le vote du budget

Entre nous

p 10-11

Infos municipales

p 12



Mesdames, Messieurs, cher(e)s ami(e)s,
Cette année encore la prudence et l'exercice raisonnable du rôle d'élu local m'ont poussé à renoncer, avec regrets, à la traditionnelle

cérémonie des vœux. En effet, en tant que garants de la sécurité publique sur le territoire communal, les élus et moi-même aurions été peu avisés de vous convier, à un moment d'échange dans une période peu propice au rapprochement physique. Ceci est d'autant plus regrettable que les vœux constituent traditionnellement une échéance importante de la vie communale dans la mesure où cet évènement permet un échange sans concessions sur les enjeux liés à la gestion de notre collectivité.

Néanmoins, j'ai le plaisir de m'adresser à vous par le biais de ce bulletin, au nom du conseil municipal, afin de vous transmettre une nouvelle fois des vœux exclusivement manuscrits (espérons que l'habitude ne devienne pas coutume).
L'année écoulée a encore apporté son lot d'imprévu et de défis qu'il a bien fallu intégrer et affronter. Le coût de la vie, des matières premières ou encore des services a considérablement augmenté ces derniers mois et cela a eu un impact réel sur les ménages les plus vulnérables. Ainsi je souhaiterais, au nom du conseil municipal, renouveler notre soutien aux personnes qui tournent la page d'une année difficile.

J'entamerai la rétrospective de l'année 2021 avec des remerciements fournis à de nombreuses personnes et services.

Concernant les agents communaux, je tiens à souligner l'investissement sans faille de notre agent technique qui aura su répondre aux aléas climatiques et techniques avec professionnalisme et efficacité. Merci également au service périscolaire et entretien qui aura su maintenir des prestations de qualité, malgré un protocole sanitaire contraignant, en montrant une résilience à toute épreuve. J'adresse toute ma gratitude aux services adminis-

tratifs pour leur adaptabilité, leur fiabilité ainsi que leur ténacité dans les moments difficiles.

En évoquant les services administratifs, je ne peux que remercier et souhaiter de la réussite à Christelle Julliat et Natacha Germroth qui, après de longues années au service de l'intérêt communal, ont quitté le bassin grenoblois et par conséquent leur poste en mairie. Elles sont remplacées respectivement par Marie-France Staselli et Sylvie Gat qui, depuis le début d'année, apportent leur expertise et leur enthousiasme dans la gestion des dossiers. Je tiens ensuite à adresser de profonds remerciements aux membres du conseil municipal pour leur disponibilité, leur investissement mais aussi leur créativité qui permettent à la commune de faire évoluer ses prestations de services, à destination des administrés, en gardant un sens aigu de l'intérêt général. Ils ont aussi joué un rôle déterminant grâce à leur proximité avec les habitants qui permet de cerner et répondre au mieux aux enjeux propres à chaque hameau.

Merci aux nombreuses associations de Quaix véritables moteurs de la vie communale de par leur nombre d'adhérents et surtout la qualité de leurs activités et évènements. Si certaines manifestations attendues de la population n'ont pu être organisées ces 2 dernières années pour cause d'épidémie, je suis raisonnablement optimiste quant à la tenue en 2022 de la foire et du cross de Quaix le 15 mai, de la fête de la pomme ainsi que du forum des associations à l'automne. Ce dernier, tenu le 5 septembre 2021 en salle polyvalente a connu un réel succès.

Vient fort logiquement le moment de vous remercier vous, habitantes et habitants de Quaix, pour votre implication quotidienne dans la perpétuation du climat chaleureux et solidaire de notre commune. Nos échanges, toujours constructifs, et votre savoir être sont précieux et j'ai bien conscience de la chance d'exercer un mandat dans un tel environnement.

Concernant les projections pour 2022, la commune connaîtra différents travaux qui auront un impact substantiel sur la vie communale. Dans le domaine de la voirie et dans la continuité de 2021 la restructuration de la RD 57 entre Montquaix et

Sarcenas s'annonce fastidieuse et nous devons nous attendre à des coupures ponctuelles pour permettre une sécurisation et une gestion des eaux pluviales efficace. Une autre préoccupation concerne l'état du Pont de Quaix sur le RD 105A qui nécessitera d'importants travaux de réfection dont les échéances vous seront adressées suivant l'avancée du projet. Etant donné l'ampleur des difficultés que pourraient engendrer ces travaux, il sera demandé aux services métropolitains de venir échanger avec les habitants dans le cadre d'une réunion publique.

Les investissements communaux seront globalement restreints cette année avec un seul projet certain que constitue la construction d'un préau d'environ 80m² dans la cour de l'école.

Par ailleurs d'autres projets d'envergure sont d'ores et déjà engagés mais leur concrétisation nécessitera d'importants apports financiers, pour les uns, ou la consultation de la population pour d'autres. J'entends par là notamment un projet global de redynamisation du centre bourg qui comprend l'installation d'une activité de restauration et multiservices couplée avec un aménagement autour du four à pain. Ce dernier est piloté par une commission ouverte spécifique. La commune entend également aménager le bourg pour rendre accessible, aux personnes à mobilité réduite, des infrastructures telles que l'église, le cimetière ou encore la cure.

En matière de petite enfance, le conseil municipal est attentif à toute opportunité d'agrandissement de la crèche ou de création d'une maison d'assistantes maternelles (MAM) qui permettrait de désengorger les demandes d'entrée dans la structure existante.

L'ensemble des bâtiments communaux font, pour leur part, l'objet d'un suivi par la SPL ALEC qui propose des actions visant à considérablement réduire les consommations d'énergie.

Concernant enfin les travaux de voirie, l'action principale consistera en la reprise du chemin du Maupas.

L'année 2022 sera conduite par l'objectif de rationalisation des dépenses communales. En effet, depuis deux ans les collectivités locales sont

soumises à un nombre important de dépenses imprévues rendues obligatoires par des protocoles étatiques. En parallèle les aides de fonctionnement attribuées par l'Etat stagnent voire diminuent, si bien que les communes sont parfois cloitrées dans un rôle de sous-traitant de l'action étatique. Je pourrais ici citer l'exemple du protocole sanitaire à l'école dont la mise en place était attribué d'office aux communes mais dont aucune aide n'a été versée concernant les accroissements temporaires d'activité ou les commandes de fournitures. Face à cette hausse des dépenses de fonctionnement, la commune devra répondre à l'enjeu d'équilibre budgétaire pour 2022.

Néanmoins, l'optimisme persiste avec des recettes significatives qui devraient être perçues sur le prochain exercice budgétaire avec la vente de foncier dans les secteurs dits de Combe Blanche et de l'Aragnat.

En attendant de bientôt vous rencontrer lors de prochaines cérémonies et fêtes communales, je souhaite à toutes et à tous de connaître une année 2022 propice à l'épanouissement et fertile dans la réalisation de vos projets.

Pierre Faure
Maire de Quaix-en-Chartreuse

Bienvenue à nos deux nouvelles employées communales

Marie-France STASELLI et Sylvie GAT ont respectivement pris leurs fonctions les 3 et 12 janvier 2022. Les agents ont relevé avec succès le défi d'une prise de poste en période de préparation des élections et des échéances budgétaires.

Marie-France STASELLI, qui prend en charge le poste de responsable des affaires périscolaires et financières, arrive de la commune de Saint-Egrève forte d'une expérience axée sur la polyvalence et la volonté de constamment acquérir de nouvelles compétences. Sa connaissance précise des acteurs et institutions du bassin grenoblois, son enthousiasme et sa combativité constituent des apports précieux pour notre commune.

Sylvie GAT, chargée d'urbanisme, accueil et état-civil, est mutée de Saint-Georges d'Oléron (Charente Maritime) où elle exerçait des missions en lien avec le secrétariat des élus et la communication. Son efficacité, sa sérénité, son adaptabilité et sa capacité à ne jamais se laisser déborder sont grandement appréciées dans un poste jalonné par les imprévus et les aléas.

Ces recrutements s'inscrivent dans la continuité des départs de Natacha GERMROTH et Christelle JULIAT-CHRETIEN que la mairie remercie chaleureusement pour leur investissement et leur professionnalisme durant ces nombreuses années passées à Quaix-en-Chartreuse.



Une exposition sur la guerre d'Algérie

En mars dernier, nous avons eu l'opportunité d'accueillir dans la salle du Conseil une exposition conçue et mise en place par Aurélien Jussot. Aurélien, étudiant en histoire et passionné d'histoire moderne, nous a présenté son exposition lors du vernissage. Il a accueilli également une classe de de l'école.

L'exposition, riche en matériels et supports audiovisuels, était présentée de manière chronologique, de l'enfance d'un futur appelé à l'indépendance de l'Algérie.

Aurélien nous en dit un peu plus sur ce projet :

Comment t'est venue l'idée d'une exposition sur cette période de notre Histoire ?

Justement parce qu'on n'en parle pas, alors qu'il faudrait en parler, qu'il puisse y avoir des témoignages des anciens d'Algérie aux enfants et petits-enfants, et que ces jeunes puissent comprendre cette période qu'on enseigne peu à l'école. Il ne faut en aucun cas renier son histoire.

Qu'as-tu voulu montrer via cette exposition ?

Il est pour moi essentiel qu'on puisse se rappeler de ces personnes qui ont



participé, faire vivre leur mémoire. Peu importe ce qui s'est passé, cela fait partie de l'Histoire, de notre Histoire. C'est très important de faire vivre cette mémoire et ne pas la renier.

J'ai souhaité que les visiteurs découvrent et en apprennent plus sur cette guerre qui a été trop longtemps censurée, voire autocensurée. Pour le devoir de mémoire, n'oublions pas notre passé.

■ **Pour le devoir de mémoire : n'oublions pas notre passé !**

Comment as-tu trouvé tous ces objets ?

J'ai commencé à collectionner les objets en 2018, dans des brocantes, chez les particuliers, les objets de cette période se trouvent assez facilement.

A quelles difficultés as-tu été confronté ?

Ce n'était pas tant des difficultés matérielles, à part les mannequins, dont l'assemblage a été fait avec les moyens du bord.

Concernant le texte des fiches explicatives, j'ai souhaité être le plus factuel possible, ne pas choquer, chacun se fait son idée ensuite. Mais il est important de bien choisir les mots, car le sujet est sensible. Et puis la difficulté principale a été le recueil de témoignages, il faut être patient, utiliser les objets comme révélateurs de souvenirs, mettre en confiance pour que les personnes ne sentent pas honteuses.



Le repas des anciens

Après 2 ans d'annulation et un report vers ce printemps dus à la pandémie de COVID, la tradition du repas des anciens a pu reprendre ce dimanche 3 Avril 2022. En présence du Maire et de quelques conseillers municipaux, environ 45 de nos anciens ont pu apprécier le repas préparé par Jean-Louis Traiteur à partir de gibier (jeune cerf, sanglier) offert pour l'occasion par les chasseurs de la commune (ACCA Quaix en Chartreuse). Les analyses sanitaires ont été offertes par la fédération de chasse.

Ce moment de convivialité enfin retrouvé a été fort apprécié par tous les participants et nous espérons tous que cette tradition se poursuivra les prochaines années.



Les travaux



Intempéries

Le début d'année a été marqué par un épisode météo exceptionnel (début Janvier) caractérisé par de très fortes chutes de pluie survenant juste après de forte chutes de neige et accompagnées d'un redoux. La situation a été également aggravée par le fait que les chutes de neige avaient eu lieu très tôt en saison et que, d'une part, une partie significative des feuilles était encore sur les arbres, et, d'autre part, le nettoyage habituel des bords de route n'avait pas encore été fait. La saturation des réseaux d'évacuation (naturels et artificiels) et les ruissellements ont accentué les dégâts sur la voirie en de très nombreux endroits (éboulements, glissement de terrain, etc). L'intervention rapide des services de la métro a permis de dégager la majeure partie des voies les jours suivants. Quelques zones plus affectées ont demandé des travaux de plus grande ampleur.

RD57 : Route de Sarcenas (1)

Les forts ruissellements sur le chemin amont (chemin du Fâ) et les fortes précipitations ont entraîné une déstabilisation du talus amont entraînant de nombreuses chutes de pierres et une saturation des protections existantes. Après une première série des travaux de mise en sécurité (purge, renforcement des protections) réalisée en mars, une finalisation des travaux (pose d'un grillage de protection, des barrières de sécurité, etc.) est prévue en avril.

RD57F : Route du Sappey, éboulement sur la commune de Corenc (2, 3)

Un éboulement a coupé la route en janvier. Des travaux immédiats menés par la METRO ont permis de rouvrir la route dans un délai très court. Les travaux de mise en sécurité ont eu lieu en mars, pour une finalisation prévue en mai.

Sur ces deux axes, les travaux s'accompagnent de fermetures des routes, soit totales si des problèmes de sécurité sont en jeu (comme par exemple lors des purges des talus amont), soit partielles (8h30-16h30) si la sécurité peut être assurée.

Conscients des désagréments apportés aux usagers par ces fermetures, les services de la METRO essaient de réduire ces dernières au maximum. Les informations sont

Les travaux (suite)

mises à jour sur le site WEB de la commune dès réception.

Ces deux axes sont également liés pour permettre un accès au Sappey et à La Chartreuse, l'un étant la déviation de l'autre en cas de coupure ou de limitation de circulation. Ceci explique une planification très fine des travaux et des informations parfois tardives.

Le chemin du Néron (4) a également été touché par les intempéries.

Pont de Quaix (5)

Ce pont construit vraisemblablement en 1707 fait l'objet d'une attention toute particulière de la part de la METRO et des campagnes de sondages ont été menées pour évaluer son état (la dernière a eu lieu en Janvier 2022). Les derniers diagnostics sont assez pessimistes : le pont a énormément souffert des infiltrations d'eau, sa structure porte les marques d'une usure certaine et des mouvements de la voûte et des piliers sont perceptibles.

De plus ce pont n'est plus aux normes et certainement plus adapté aux usages habituels : passage piétons/cyclistes sécurisés, croisement, passage des bus et gros gabarit, arrêt des véhicules en cas d'accident, etc).

Rappelons que ce pont est critique pour la commune et que sa fermeture entraînerait de très nombreux problèmes pour les habitants (desserte école, professionnels, services d'aide et de secours, etc).

La METRO examine actuellement divers scénarii pour la réparation/reconstruction du pont :

- remplacement « à l'identique » (cad à la même place),
- construction d'un nouveau pont parallèle à l'actuel, etc.

Parmi les critères pris en compte, la durée de fermeture de la route est un élément important. Au vu de l'ampleur et du coût des travaux, une préparation détaillée est requise, et est en cours. Vraisemblablement, les travaux ne pourront pas avoir lieu avant 2023. La commune a demandé à la METRO de venir présenter les solutions en réunion publique. Cette présentation aura lieu après les études préliminaires. D'ici là, un suivi de l'état du pont est mis en place et des limitations de tonnage pourraient intervenir. Si c'est le cas, elles seront annoncées par affichage et sur le site WEB de la commune.

Le carnaval à l'école et la Grande lessive®

Le 25 mars fut une magnifique journée pour le groupe constitué par l'école et la crèche !

Les enfants ont participé au carnaval et ont pu défiler déguisés dans le village, en musique, après 2 ans d'interruption !

Le site scolaire a été aussi le théâtre d'une installation artistique éphémère mondiale appelée "La Grande Lessive®". C'est une oeuvre d'art participatif, réalisée le même jour tout autour de la Terre, au moyen de réalisations plastiques, suspendues à l'aide de pinces à linge à des fils tendus en extérieur.

Une belle journée colorée pour faire venir le printemps !



Le vote du compte administratif et du budget est un rendez-vous important dans la vie de la commune. Les élus ont voté le 30 mars le compte administratif 2021, et le budget primitif 2022. A la clôture du compte administratif, nous pouvons dégager un excédent de fonctionnement d'un peu plus de 13 000€, néanmoins il est à noter que les ressources continuent de se réduire, et notre capacité de financement s'amenuise. Nous sommes contraints d'ajuster le budget 2022 par une rationalisation des dépenses communales couplées à une augmentation des impôts.

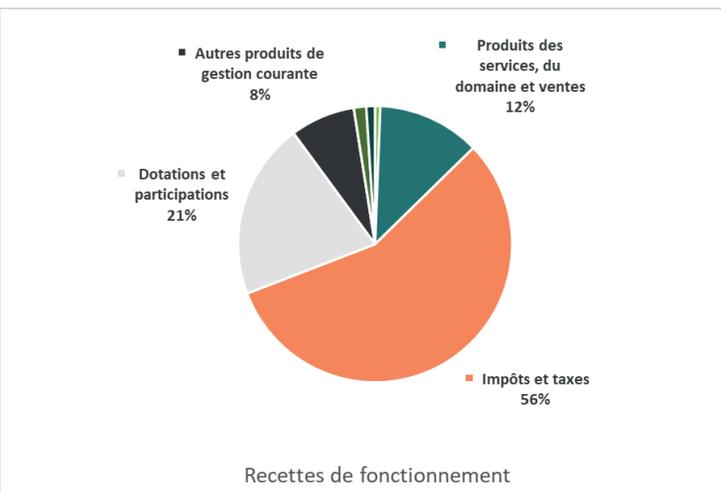
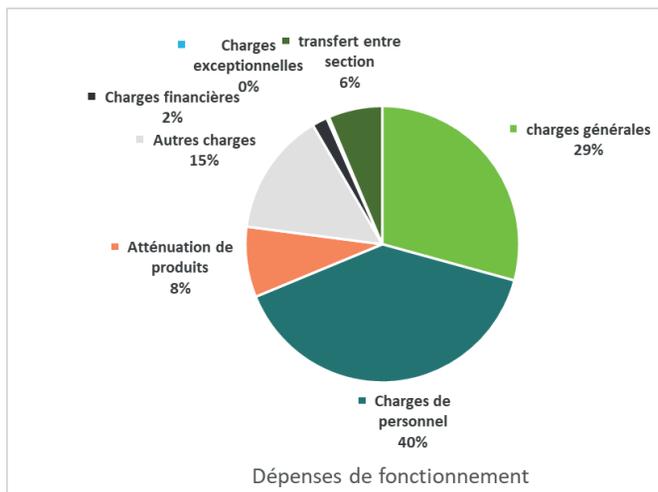
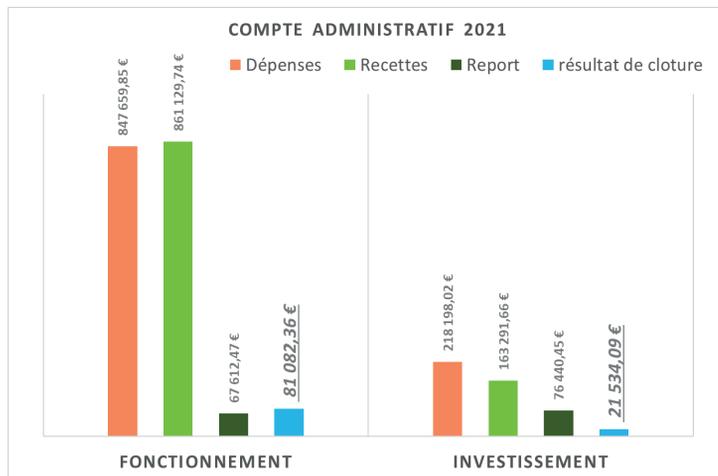
LE COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le compte administratif 2021

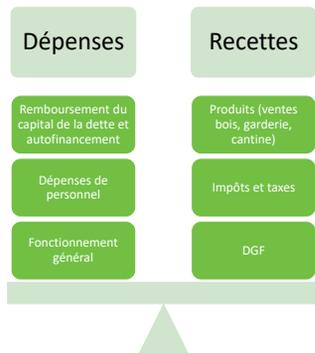
En section de fonctionnement, l'excédent de fonctionnement s'élève à 13 469,89€, auquel on ajoute l'excédent antérieur reporté des années précédentes de 67 612,47€.

En section d'investissement, le résultat est déficitaire (54 909,36€). Les excédents antérieurs reportés (76 440,45€) permettent d'avoir un résultat de clôture est positif, s'élevant à 21 534,09€.

Les graphiques ci-dessous montrent la répartition des dépenses et recettes de fonctionnement. Les principales dépenses d'investissement ont été en 2021 : l'équipement informatique de l'école et l'installation d'une alarme, le remboursement d'emprunts, les frais d'étude pour le préau et les zones P3, la fin de la route forestière du Néron.



LE BUDGET PRIMITIF 2022

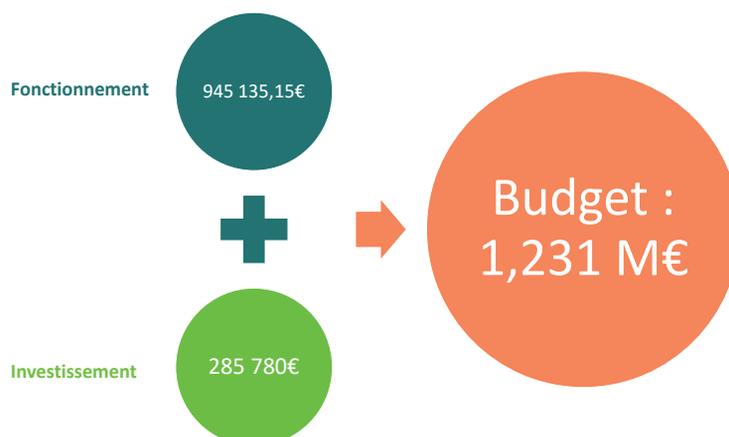


Comme chaque année, il est présenté en équilibre pour chaque section. Les dépenses et recettes doivent être égales en fonctionnement comme en investissement.

Notamment dans le cas de la section Fonctionnement (voir schéma ci-contre), il est nécessaire d'inclure le remboursement du capital de la dette (79 000€) et également de permettre une part d'auto-financement pour investir dans de futurs projets (versement à la section d'investissement), en complément de subventions et d'emprunts.

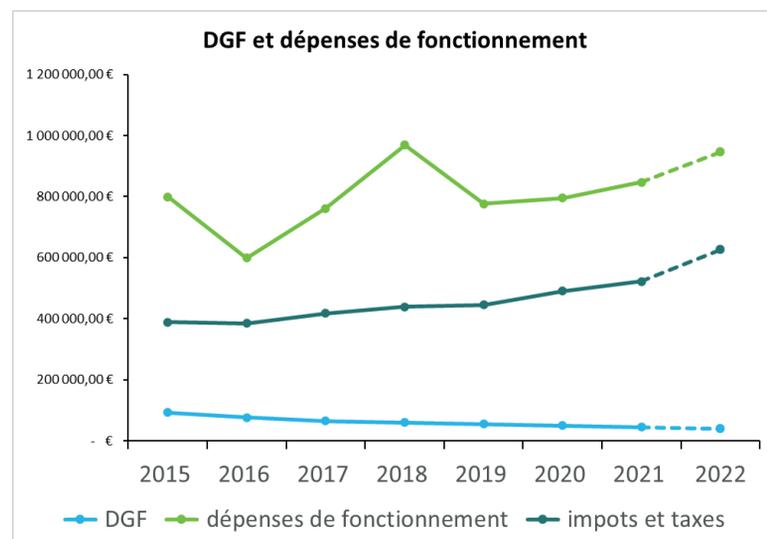
LE BUDGET PRIMITIF 2022 (suite)

Le budget global de la commune pour 2022 s'élève à 1,231 M€, et se répartit comme suit : Parmi les dépenses de fonctionnement, on retrouve les dépenses de personnel (37%), les charges à caractère général (30%), le versement à la section d'investissement (10%), les subventions aux associations (2%), les dotations aux amortissements et autres charges financières (21%). Cette année, les subventions aux associations représentent 21 500€, ce qui est stable par rapport aux années précédentes.



Comme chaque année depuis 2015, nous devons faire face à une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (versement de l'Etat) d'environ 5 000€ par an.

Cette baisse généralisée des aides de fonctionnement attribuées par l'Etat, couplée à une hausse des dépenses de fonctionnement dues à l'inflation (et ce, malgré une gestion attentive de ces dernières), ainsi



que la nécessité d'anticiper les nécessaires investissements à venir et d'équilibrer le budget, ont conduit le Conseil Municipal à voter une augmentation du taux communal pour la taxe foncière sur le foncier bâti de 35,06% à **45,58%**. Celui-ci reste dans la moyenne des taux communaux en Isère et pour les communes de la Métropole. Le taux pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties reste à 51.77%.

Ce taux permet le calcul de la part communale de votre taxe foncière. Celle-ci est constituée de plusieurs contributions appelées cotisations : métropole, taxe sur les ordures ménagères, gestion des crues, etc. Chacune

des cotisations est calculée par un taux appliqué à la valeur locative du logement et le détail est indiqué sur la feuille d'imposition.

La majorité des dépenses d'investissement concernera en 2022 la construction du Préau pour l'école et réfection du chemin du Maupas.

Taxe foncière sur les propriétés bâties en 2021



Taux moyen sur le département = 44%



Taux moyen sur la métropole = 52%

Le budget de la Métropole

Les élus métropolitains ont voté le 25 mars 2022 le Plan Pluriannuel d'Investissement pour la période 2021-2026.

D'un montant de 1 615,8 M€, ce PPI est la déclinaison de la feuille de route métropolitaine. L'ambition est d'agir au carrefour de l'écologie et du social. En effet, 42% du budget est dédié au changement climatique : adaptation et atténuation. Le PPI et le budget primitif sont disponibles sur le site de la Métropole.

Le projet de centrale hydroélectrique

L'année dernière a vu un fort regain d'intérêt pour l'implantation d'une centrale hydroélectrique sur la Vence avec plusieurs porteurs qui sont venus présenter leur projet au conseil municipal et demander un accord pour l'utilisation du domaine public (terrain et chemin communaux) en complément de l'utilisation de terrains privés. La municipalité a choisi de développer un partenariat avec la société AVENTRON FRANCE et sa filiale BIRSECK HYDRO, producteur d'électricité renouvelable en France et dans 5 autres pays d'Europe.

Présent en France depuis 2011, bien implanté sur le territoire de l'Isère, exploitant de centrales en Belledonne, Chartreuse et dans l'Oisans, AVENTRON FRANCE a le souhait de développer ce projet d'énergie renouvelable en concertation avec les acteurs locaux : municipalité, usagers du cours d'eau, parc national, associations et riverains.

L'aménagement, qui respectera la réglementation sur les ouvrages en rivière et le milieu naturel, sera composé d'une prise d'eau située entre le hameau



de Vence et le pont de Vence, d'une conduite forcée enterrée sur la quasi-intégralité de son linéaire et d'un bâtiment abritant les équipements de production situé sur les terrains communaux en amont de Pont Dormie.

Dans un premier temps, et afin de constituer le dossier d'étude d'impact qui sera déposé en préfecture, ce sont les études environnementales (faune, flore, hydrobiologie, hydrologie, ...) et les concertations locales qui vont démarrer et se poursuivre durant les 12 prochains mois. Une fois les premiers résultats obtenus, une conception plus précise des installations sera réalisée et la société viendra présenter le projet aux élus et habitants de Quaix.

Grâce à la force motrice de la rivière, cet aménagement dont la puissance serait de l'ordre de 850 kW permettra de produire environ 3.000.000 kWh d'électricité sur le réseau local de distribution, soit l'équivalent de la consommation électrique de 700 foyers.

Elections

Voici les résultats du village lors des deux tours de l'élection présidentielle des 10 et 24 avril dernier.

	1er tour		2ème tour	
	Nombre de voix	% des voix	Nombre de voix	% des voix
Emmanuel MACRON	212	31,59%	448	73,08%
Jean-Luc MÉLENCHON	161	23,99%		
Marine LE PEN	91	13,56%	165	26,92%
Yannick JADOT	73	10,88%		
Éric ZEMMOUR	50	7,45%		
Valérie PÉCRESSE	22	3,28%		
Anne HIDALGO	14	2,09%		
Jean LASSALLE	14	2,09%		
Nicolas DUPONT-AIGNAN	14	2,09%		
Fabien ROUSSEL	13	1,94%		
Philippe POUTOU	5	0,75%		
Nathalie ARTHAUD	2	0,30%		
Blancs	10		42	
Nuls	2		7	
Exprimes	683	82,79%	662	80,24%
Inscrits	825		825	
Abstention		17,21%		19,76%

les **12 et 19 juin 2022** et permettront de renouveler les 577 députés qui siègent à l'assemblée nationale.

Si vous ne pouvez pas venir voter, pensez à la procuration (toutes les infos sur le site web) !



Les prochaines élections, législatives, auront lieu

DIMANCHE 15 MAI : la Foire de Quaix : demandez le programme



Trail des balcons sud de Chartreuse : Remise des prix à partir de 11h30

Accueil des arrivants en musique avec le groupe de Jazz "La Popote à Papa"

Inauguration du four à pain, suivie de l'apéritif du Maire

Repas à emporter et sur place, buvette proposés par le Sou des Ecoles et la crèche LouPtiois

Cuisson de pains, Flammeküches au feu de bois, jambons rôtis

Exposants et animations vous attendent nombreux !

Le club de l'amitié

Connaissez-vous le Club de l'Amitié ?

Créée en 1989, cette association permet aux séniors du village, mais aussi des villages voisins, de se retrouver et briser ainsi leur solitude dans la bonne humeur. A ce jour, elle compte 57 adhérents.

L'association est ouverte à toute personne retraitée ou non, à son conjoint et aux personnes, quel que soit leur âge, susceptibles de diriger une activité spécifique de façon bénévole.

Les rencontres sont hebdomadaires, le mercredi après-midi de 14h à 18h, dans la petite salle polyvalente. Nous nous retrouvons pour jouer aux cartes, à d'autres jeux de société, ou à d'autres activités suivant les envies proposées par les adhérents.

Mais nous nous retrouvons aussi pour 3 grands repas dans l'année (au printemps, pique-nique d'été et en automne). Nous proposons aussi deux petits voyages d'une journée (en juin et en automne).

Si notre programme vous intéresse, venez nous voir le mercredi après-midi pour tâter l'ambiance ! Vous serez les bienvenus. Ce serait bien que des forces nouvelles nous rejoignent !

Pour plus de renseignements, venez boire un café et papoter avec nous

...à bientôt !



Des composteurs collectifs installés derrière la cantine



La commune de Quaix-en-Chartreuse s'est portée volontaire pour l'installation et l'alimentation d'un site de composteurs collectifs au centre bourg. Cette action, visant avant tout les enfants et agents communaux, s'inscrit dans une démarche métropolitaine basée sur un schéma directeur déchets qui fixe deux objectifs majeurs à l'horizon 2030 :

- *réduire de moitié le poids de la poubelle d'ordures ménagères (poubelle grise) ;*
- *recycler les deux tiers des déchets collectés.*

En 2021 la production annuelle de déchets alimentaires par individu de la Métropole était estimée à 60kg et représentaient 30% de la composition des poubelles grises !

Ce schéma directeur permet aux communes volontaires d'être totalement financées dans ce projet, par la Métropole Grenoble Alpes, ainsi que d'être accompagnées techniquement par l'association Trièves Compostage et Environnement.

Concrètement les agents de la cantine ainsi que les enfants de CP de l'école de Quaix ont bénéficié d'une formation par l'association Trièves compostage et, suite à cela, 3 bacs de composteurs ont été installés début décembre 2021. Ceux-ci se situent à l'arrière de la cantine.

La mise en œuvre de ce dispositif est encourageante dans la mesure où le composteur est alimenté quotidiennement par les enfants de l'école qui, accompagnés d'un agent formé, font le tri et disposent les déchets après chaque repas en cantine.

Vie municipale - Informations pratiques

■ Joindre la mairie

■ Les services administratifs

Téléphone : 04 76 56 82 66

E-mail : mairie@quaix-en-chartreuse.fr ou le formulaire contact du site internet

Adresse postale : 15, place Victor Jaillot - 38950 - Quaix-en-Chartreuse

■ Le service scolaire et périscolaire

Téléphone : 04 76 56 40 06

E-mail : periscolaire@quaix-en-chartreuse.fr

■ Les services techniques (pour signaler un problème sur la voirie communale ou sur un équipement géré par la commune)

E-mail : mairie@quaix-en-chartreuse.fr ou le formulaire contact du site internet



■ Pour signaler un problème sur une voirie métropolitaine, flasher le code ci-contre :

■ NOUS RENCONTRER

■ Les permanences du secrétariat

Lundi de 13h30 à 17h, Mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, Vendredi de 14h à 18h30

Pour les questions d'urbanisme ou d'état-civil, il est préférable de prendre rdv au préalable au 04 76 56 82 66, ou mairie@quaix-en-chartreuse.fr

■ Les permanences des élus

Les élus vous reçoivent uniquement sur rendez-vous

■ Appareils bruyants

Leur fonctionnement est autorisé :

du lundi au vendredi : de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures 30

le samedi : de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures

le dimanche et les jours fériés : de 10 heures à 12 heures

Merci de respecter ces horaires

■ Plaques d'adressage

Une commande va avoir lieu en juin, vous pouvez faire remonter vos besoins en mairie avant le 31 mai.

■ Chiens

Pour rappel, la présence des chiens dans le parc de Chartreuse est permise sauf zones spécifiques. En dehors de ces secteurs réglementés, la divagation ou l'errance des chiens reste interdite, ils doivent rester sous contrôle du maître.

<https://www.parc-chartreuse.net/decouvrir-la-chartreuse/la-chartreuse-en-partage/les-chiens/>

RENCONTRER LE DÉPUTÉ DE LA 5^{ème} CIRCONSCRIPTION

Permanences de Catherine Kamowski

1, rue Conrad Killian - 38950 - Saint-Martin-le-Vinoux

Tel : 04 76 94 28 25

Uniquement sur rendez-vous. La question ou le dossier à traiter doit être transmis au préalable.

Bulletin municipal n°24
Édité par la mairie de Quaix-en-Chartreuse.
Rédaction : équipe municipale.
Directeur de publication : Pierre Faure.
Impression : imprimerie Notre Dame, Montbonnot.
Tirage : 400 exemplaires.